Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20261112-DELIB2026076-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2026 (*ouverte à 20h02)*

DATE DE CONVOCATION : 03 NOVEMBRE 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (21) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Frédéric MORVAN, Isabelle HEDAN, Céline CHEVALLIER, Thomas BOULAY, Yves DEBRUYNE, Delphine POSNIC, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Josette BROCHETON, Matthieu POHIER, Melissa NAOUR, Mickael PIOLAIN

PROCURATIONS (3) :
Thibaud MORIN donne pouvoir à Matthieu POLLET
Charlène CHOLET donne pouvoir à Isabelle HEDAN
Léa MESSINET donne pouvoir à Céline CHEVALLIER

EXCUSES (3) : Michel BERNARD, Mickael QUIMBERT, Philippe NICOLAS

NOMBRE DE VOTANTS : 24

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal CHAPPELET

2026.076 – 7.5
VIE SPORTIVE – CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE MONSIEUR LUCAS DUFAYET

Annexe : Convention avec Lucas DEFAYET

Thomas BOULAY, Adjoint au Maire en charge de la vie associative et sportive, donne lecture du rapport suivant :

La commune soutient l'athlète « Lucas DUFAYET » natif de la commune qui exerce une discipline olympique : le SKELETON. L'athlète a besoin d'un soutien financier afin de pouvoir évoluer au plus haut niveau de sa discipline. Une convention ci jointe est proposée dans laquelle :

- L'athlète s'engage à :
  - transmettre un bilan de sa saison et résultats sportifs à la collectivité.
  - apposer sur ses tenues sportives le logo de la Ville de SAINT-ERBLON,
  - faire figurer le partenariat de la collectivité lors des annonces de manifestations sportives dans la presse écrite,
  - mettre en avant une image positive et dynamique de la collectivité par le biais d'articles ou d'interviews (presse, vidéo…),
  - *répondre aux éventuelles sollicitations (maximum 2 par an) de la collectivité (séance, conférence, inauguration d'équipement, manifestations promotionnelles, intervention en milieu scolaire…)*
  - autorise le service Communication à mettre en ligne sur le site internet de la Ville ou les réseaux sociaux, un portrait retraçant sa carrière, son palmarès, ses ambitions (compétitions à venir) et sa photographie. A cet effet, l'athlète autorise la Ville de SAINT-ERBLON à exploiter son image à des fins de communication municipale sur tous supports.
- La commune s'engage à verser une subvention à l'athlète

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (24 voix, zéro abstention et zéro contre) :

- **DE FIXER** la subvention de la commune de Saint-Erblon à l'athlète Lucas DEFAYET à 1000 € par an pour les saisons 2027 à 2030 sous réserve de continuation de son activité chaque année

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20261112-DELIB2026076-DE

- **DE DIRE** que ces crédits seront portés au budget primitif de la collectivité
- **D'APPROUVER et D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention de partenariat avec Lucas DEFAYET.

Pour extrait conforme, le 12 Novembre 2026

La secrétaire de séance,
Chantal CHAPPELET

Le Maire,
Matthieu ROLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON
35 (Ille-et-Vilaine)